LES MARMOTTES DE SAVOIE

Archives départementales de la Haute-Savoie

VILLE-LA-GRAND - Cote AD 74 - AD74 1500-1900

Nom : [illegible]
Prénoms : François Marie — Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1147
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 20 novembre 1884, à Ville-la-Grand, canton d'Annemasse, département de la Haute-Savoie, résidant à Ville-la-Grand, canton d'Annemasse, département de la Haute-Savoie, profession de cultivateur, fils de Jean Louis et de Santer Julie, domiciliés à Ville-la-Grand, canton d'Annemasse, département de la H. Savoie

N° 118 de tirage dans le canton d'Annemasse

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils blonds, yeux bleus, front haut, nez long, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. Taille : 1 m. 74 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Ajourné en 1905. Reconnu propre au service en 1906

Compris dans la 1.e partie de la liste du recrutement cantonal (_____e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé au 30e Regt d'Infanterie à compter du 8 octobre 1906 ; arrivé au corps et soldat de 2e classe ledit jour. N° m/le 7369. Soldat de 1re classe le 11 octobre 1907. Envoyé en congé le 1er Mars 1908 par application de la Cr Mle du 17 février 1907. Certificat de bonne conduite accordé.

Sorti en Reforme pour l'armée d'Orient le 21 novembre 1915. Evacué le 7 Sept.re 1916 pour paludisme - Rentré en France le 26-11-17. Au depot le 4 décembre 1917. Aux armées le 3 mai 1918.

Passé dans la _____ de l'armée active le _____

Rappelé à l'activité à la mobilisation générale. (30e inf.)

Arrivé au corps le 4 Août 1914. Blessé le 21 Juin 1915

Passé au 99e Reg.t d'Infanterie le 2 octobre 1916

Passé au 8e Regt d'Infanterie le 26 octobre 1916

Passé au 148e Regt d'Infanterie le 21 novembre 1916

Classé service armé inapte 1 mois par la Commission de Réforme de Vannes du 9 janvier 1917 pour : paludisme.

A accompli une 1re période d'exercices dans le 30e REGIMENT D'INFANTERIE du 2 au 24 Aout 1912

A accompli une 2e période d'exercices dans le 30e Regiment d'Infanterie du 10 au 25 Avril 1912

Passé dans l'armée territoriale le _____

Classé service auxiliaire ajourné par la Commission de réforme de Nancy du 25 juillet 1918, pour : pneumonie.

Déjà service auxe pension temp.re 25 % par la com.on d'Annecy du 15 novembre 1922 pour : Reliquat paludisme 2e : lequelles pneumonie droite - S.M.a plainte de troubles visuels par le 1er

Décédé le 1er avril 1923

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____

Libéré du service militaire le _____

Dans l'armée active. — 30e Régt d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. — Infanterie Annecy 17/76 ; 2e Reg.t d'Inf.e de jeunes 017167 ; 148e Regt d'Infie 015158 ; 99e Regt d'Infanterie 8017999 ; 11e Reg.t d'Infanterie 0706 2 ; 6-8-9e du Maroc ; 17e Reg.t Coloniale 017761

Dans l'armée territoriale et dans la réserve. — 30e Infanterie 3290 ; 99e R. Inf.e

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Il demeure encore ou il réside.
26 9 1913	Gaillard Annemasse	14e Paris du 1er Tenat	D

Décédé le 1er avril 1923 - à Ville la Grand
Avis de la mairie du 5-4-23
Camp. contre l'Allemagne =
Avant-Mis = Du 4-8-1914 au 22-6-1915
Intérieur = Du 23-6-1915 au 20-11-1915
Armée d'Orient = Du 21-11-15 au 6-9-1916
Orient hôpital = Du 7-9-16 au 25-4-1917
All. Intérieur = Du 26-11-17 au 8-5-1918
All. Armées = Du 9-5-18 au 7-3-1919
Reçu F.M. 6.5.24

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du

Guerre. — Registre matriculle. — 212-89-1904. (494)

Du 4 Aout 1914
Camp. au 7 Mars 1919

Blessé le 21 Juin 1915 à Velio
Plaie transpectiné par balle à l'avant-bras gauche

Ce document ne peut être utilisé sans autorisation écrite des Archives départementales de la Haute-Savoie.

2011 - Copyright Les Marmottes de Savoie - Les Marmottes de Savoie. Tout droits réservés.